

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2024

numéro
CC_240711_11

L'an deux mille-vingt quatre, le onze juillet,
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le cinq juillet deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	33
exprimés	46
vote	
pour	41
contre	0
abstention	5

Présents :

Michel COMBES, Martine BAÏSSET, Jean-Paul PAILHOUX, Jérôme VALAT, Sonia ROMERO, Jean TRINQUIER, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, David BOSC, Monique GALEOTE, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Claude LAATEB, Magali STADLER, Joana SINEGRE, Damien ROUQUETTE, Frédéric ROIG, Antoine GOUTELLE, Valérie ROUVEIROL, Jean-Luc REQUI, Michel ABRIC, Bernard JAHNICH, Clément THERY, Sophie PRADEL, Pierre-Paul BOUSQUET, Isabelle PERIGAULT, Alain FALCOU, Chantal BASCOUL, Daniel VALETTE.

Absents avec pouvoirs :

Claire VAN DER HORST à Gaëlle LEVEQUE, Jean Michel BRAL à Jérôme VALAT, Jérôme CLARISSAC à Jean TRINQUIER, Fadilha BENAMMAR KOLY à Jean-Luc REQUI, Izia GOURMELON à Monique GALEOTE, Didier KOEHLER à Jean-Marc SAUVIER, Damien ALIBERT à Ludovic CROS, Isabelle PEDROS à David BOSC, David DRUART à Gilles MARRES, Nathalie SYZ à Nathalie ROCOPLAN, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Jean-Christophe COUVELARD à Bernard JAHNICH.

Absents :

Joëlle GOUDAL, Véronique VANEL, Alain VIALA, Jean-Paul AGUSSOL, Ali BENAMEUR, Fatiha ENNADIFI, Christophe ROMO, Félicien VENOT, Françoise OLIVIER, Guy LEMAIRE, Philippe BERLENDIS, Éric OLLIER, Michel DRUENE.

Abstention: Claude LAATEB, Magali STADLER, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Damien ROUQUETTE

OBJET :	Actualisation des autorisations de programme et d'engagement et des crédits de paiement correspondants sur le budget principal de l'année 2024
----------------	---

VU la délibération n°CC_20170425_016 du Conseil communautaire du 25 avril 2017 approuvant le règlement financier des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP),

VU la délibération n°CC_190627_27 du Conseil communautaire du 27 juin 2019, approuvant le règlement financier des Autorisations d'Engagement (AE) et et Crédits de Paiement (CP),

VU les délibérations n°CC_231214_15 du Conseil communautaire du 14 décembre 2023, relative à l'actualisation des AP/CP et AE/CP du budget principal,

CONSIDÉRANT qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire et que pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter le solde d'une année sur l'autre,

CONSIDÉRANT que la procédure des AP/CP pour les crédits de la section d'investissement ainsi que celle des AE pour les crédits de la section de fonctionnement est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire :

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements et de charges de fonctionnement (hors charges de personnel) sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagements,
- elle favorise la gestion pluriannuelle et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme,

CONSIDÉRANT qu'une première délibération fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement et que dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché ou d'une convention par exemple),

CONSIDÉRANT que les bilans annuels d'exécution des AP/CP et AE/CP sont présentés en annexe du compte administratif et que l'actualisation de la répartition des crédits des AP et AE fait l'objet d'une délibération au moment du vote du budget primitif ou du budget supplémentaire,

CONSIDÉRANT que toutes autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent également faire l'objet d'une délibération,

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser le phasage des CP des AP suivantes :

- élaboration du PLUI,
- OPAH 2015/2021,
- opération façades 2017/2022,
- programme d'intérêt général 2022/2024,
- opération façades 2023,
- généralisation du tri à la source des biodéchets,
- aménagement et renaturation du parking de la Baume Auriol,
- construction d'un bâtiment pour l'accueil du service des ordures ménagères,
- OPAH 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer l'AP pour le fonds de concours du Complexe Beaumont et d'en définir le montant des CP,

CONSIDÉRANT la nécessité de clôturer l'AE/CP pour l'entretien des ripisylves et atterrissements sur la période de 2023/2028,

Où l'exposé de David BOSCH et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ARTICLE 1 : AUTORISE l'actualisation des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement correspondants, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Mouvement BS	N°AP	N° ET INTITULE DE L'AP	Total AP cumulé y compris N	CP antérieurs (réalisations au 01/01/24)	CP ouverts au titre de l'exercice 2024	Restes à financer exercice 2025	Restes à financer exercice 2026	Restes à financer exercice 2027	Restes à financer exercice 2028	Restes à financer exercice 2029	Restes à financer exercice 2030
Initial	1	Elaboration du PLUI	654 820,00	457 710,00	153 250,00						
Révision proposée		ajustement technique				43 860,00					
Nouveau montant			654 820,00	457 710,00	153 250,00	43 860,00					
Initial	4	Opération Programmée d'amélioration de l'habitat 2015/2021	1 287 075,00	1 172 723,33	114 351,67						
Révision proposée		ajustement CP décalage paiements dossiers			-50 000,00	50 000,00					
Nouveau montant			1 287 075,00	1 172 723,33	64 351,67	50 000,00					
Initial	5	Opération Façade 2017/2022	472 755,89	358 200,49	85 293,40	29 262,00					
Révision proposée					29 262,00	-29 262,00					
Nouveau montant			472 755,89	358 200,49	114 555,40	0,00					
Initial	8	Opération Programmée d'amélioration de l'habitat 2022/2026 Instruction	734 889,00	174 874,86	160 000,00	160 000,00	160 000,00	80 014,14			
Révision proposée											
Nouveau montant			734 889,00	174 874,86	160 000,00	160 000,00	160 000,00	80 014,14			
Initial	9	Programme Intérêt Général (2022 / 2024)	41 500,00	0,00	10 000,00	31 500,00					
Révision proposée		selon avancement dossiers			734,00	-734,00					
Nouveau montant			41 500,00	0,00	10 734,00	30 766,00					
Initial	12	Opération Programmée d'amélioration de l'habitat 2023	98 230,00	27 248,00	34 951,00	36 031,00					
Révision proposée											
Nouveau montant			98 230,00	27 248,00	34 951,00	36 031,00					
Initial	13	Opération façades 2023	40 697,00	0,00	35 000,00	5 697,00					
Révision proposée		selon avancement dossiers			-29 303,00	29 303,00					
Nouveau montant			40 697,00	0,00	5 697,00	35 000,00					
Initial	14	Généraliser le tri à la source des biodéchets	189 708,00	54 138,00	90 264,80	45 305,20					
Révision proposée		décalage d'un achat			-500,00	500,00					
Nouveau montant			189 708,00	54 138,00	89 764,80	45 805,20					
Initial	17	Création ALP à Saint Jean de la Blaquière	1 300 000,00	3 000,00	650 000,00	647 000,00					
Révision proposée											
Nouveau montant			1 300 000,00	3 000,00	650 000,00	647 000,00					
Initial	18	Aménagement et renaturation parking la Baume	556 500,00	3 280,85	79 000,00	474 219,15					
Révision proposée		retard planning initial			-48 000,00	48 000,00					
Nouveau montant			556 500,00	3 280,85	31 000,00	522 219,15					
Initial	19	Investissements suite à l'Etude 120kg	326 000,00	0,00	326 000,00						
Révision proposée											
Nouveau montant			326 000,00	0,00	326 000,00						
Initial	20	Construction d'un bâtiment pour l'accueil du service de collecte des ordures ménagères	1 153 440,00	1 680,00	904 261,00	247 499,00					
Révision proposée		retard démarrage travaux			-664 000,00	664 000,00					
Nouveau montant			1 153 440,00	1 680,00	240 261,00	911 499,00					
Initial	21	OPAH 2024	84 680,00		10 000,00	37 340,00	37 340,00				
Révision proposée		selon avancement dossiers			16 000,00		-16 000,00				
Nouveau montant			84 680,00	0,00	26 000,00	37 340,00	21 340,00				
Initial	22	Façades 2024	80 000,00		20 000,00	60 000,00					
Révision proposée											
Nouveau montant			80 000,00	0,00	20 000,00	60 000,00					
Initial	23	aide à l'immobilier	50 000,00	0,00	20 000,00	30 000,00					
Révision proposée											
Nouveau montant			50 000,00	0,00	20 000,00	30 000,00					
Nouvelle AP	24	Fonds de concours complexe Beaumont	100 000,00		50 000,00	50 000,00					
		TOTAUX	7 170 294,89	2 252 855,53	1 996 564,87	2 659 520,35	181 340,00	80 014,14	0,00	0,00	0,00

il est précisé que les dépenses seront financées par le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), les subventions d'investissement perçues, l'autofinancement et l'emprunt,

- ARTICLE 2 : AUTORISE l'actualisation des autorisations d'engagement et la répartition des crédits de paiement correspondants, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Mouvement BS	N°	N° ET INTITULE DE L'AE	Total AP cumulé y compris N	CP antérieurs (réalisations au 01/01/2024)	CP ouverts au titre de l'exercice 2024	Restes à financer exercice 2025	Restes à financer exercice 2026	Restes à financer exercice 2027	Restes à financer exercice 2028	Restes à financer exercice 2029	Restes à financer exercice 2030
Initial	6	Exposition l'Expressionnisme allemand	168 320,00 €	11 820,00 €	156 500,00 €						
Révision proposée											
Nouveau montant			168 320,00 €	11 820,00 €	156 500,00 €						
Initial	8	Exposition Brésil identités	43 000,00 €	38 500,00 €	4 500,00 €						
Révision proposée											
Nouveau montant			43 000,00 €	38 500,00 €	4 500,00 €						
Initial	9	Entretien des ripisylves et atterrissements (2023-2028)	900 000,00 €	200 000,00 €	100 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €		
Révision proposée		à clôturer transfert en investissement	-700 000,00 €		-100 000,00 €	-150 000,00 €	-150 000,00 €	-150 000,00 €	-150 000,00 €		
Nouveau montant			200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Initial	10	Exposition imaginaires tissés	85 800,00 €		62 800,00 €	23 000,00 €					
Révision proposée											
Nouveau montant			85 800,00 €	0,00 €	62 800,00 €	23 000,00 €					
TOTAUX			497 120,00 €	250 320,00 €	223 800,00 €	23 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20240711-lmc112080-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/07/24
Date de publication : 18/07/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le onze juillet deux mille vingt-quatre
Le Président,
Jean-Luc REQUI